



BULLETIN OFFICIEL | AMTSBLATT

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

**Rubrique:** Construction, territoire, énergie et transports

**Sous-rubrique:** Demande d'autorisation de construire

**Date de publication:** KABVS 05.12.2025

**Visible par le public jusqu'au:** 05.12.2028

**Numéro de publication:** BA-VS05-0000019202

**Entité de publication**



Commune de

**Saillon**

Commune de Saillon, Rue du Bourg 19, 1913 Saillon

## **Demande d'autorisation de construire - Construction d'une annexe à un garage existant - en application de l'art.5 LC, Saillon**

**Titre du projet de construction**

Construction d'une annexe à un garage existant - en application de l'art.5 LC

**Numéro pour consultation eConstruction**

45db5df5

**Requérant(e)**

Garage des Bains SA

**Auteur(e) de plans**

Jonathan Michelod

**Auteur(e) de plans - Entreprise**

Atelier 1912 SA

**Parcelle**

Parcelle 3644, No Folio 4, Lieu-dit Le Grand Clos

**Coordonnées**

1'113'297 2'581'145

**Propriétaire**

Garage des Bains SA

**Affectation(s) de la (des) zone(s)**

Zone d'habitat collectif

**Moyen de droit / Consultation**

Le dossier est consultable sur la plateforme eConstruction ou au bureau des Services Techniques, Av. des Comtes de Savoie 110, du mardi au vendredi de 8h à 12h, sur

support informatique.

Les oppositions/réerves de droit privé éventuelles motivées, en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées soit par courrier (le timbre postal faisant foi) à l'administration communale de Saillon, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction, dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

**Point de contact**

Commune de Saillon  
Rue du Bourg 19  
1913 Saillon

**Délai de mise à disposition**

Expiration du délai: 05.01.2026



**Rubrique:** Construction, territoire, énergie et transports

**Sous-rubrique:** Demande d'autorisation de construire

**Date de publication:** KABVS 05.12.2025

**Visible par le public jusqu'au:** 05.12.2028

**Numéro de publication:** BA-VS05-0000019216

**Entité de publication**



Commune de Saillon, Rue du Bourg 19, 1913 Saillon

## Demande d'autorisation de construire - palissade, pergola, Saillon

**Titre du projet de construction**  
palissade, pergola

**Numéro pour consultation eConstruction**  
a72b0a80

**Requérant(e)**  
Valentin Martinet

**Auteur(e) de plans**  
Valentin Martinet

**Parcelle**  
Parcelle 6069, No Folio 3, Lieu-dit Vers les Moulins

**Coordonnées**  
1'114'193 2'581'111

**Propriétaire**  
Valentin Martinet

**Affectation(s) de la (des) zone(s)**  
Zone d'habitat individuel

**Dérogation(s)**  
Distances par rapport aux voies publiques, cour d'eau : distance entre palissade et cour d'eau suffisante selon lois en vigueur, voir plan géomètre.

**Moyen de droit / Consultation**  
Le dossier est consultable sur la plateforme eConstruction ou au bureau des Services Techniques, Av. des Comtes de Savoie 110, du mardi au vendredi de 8h à 12h, sur

support informatique.

Les oppositions/réerves de droit privé éventuelles motivées, en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées soit par courrier (le timbre postal faisant foi) à l'administration communale de Saillon, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction, dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

**Point de contact**

Commune de Saillon  
Rue du Bourg 19  
1913 Saillon

**Délai de mise à disposition**

Expiration du délai: 05.01.2026



**Rubrique:** Avis officiels généraux et annonces

**Sous-rubrique:** Autre avis officiel

**Date de publication:** KABVS 05.12.2025

**Visible par le public jusqu'au:** 05.01.2026

**Numéro de publication:** AL-VS15-0000002110

**Entité de publication**



Commune de Saillon, Rue du Bourg 19, 1913 Saillon

## Autre avis – Appel à contribution : Dossier final. Aménagement de la route des Devins, Saillon

**Titre de l'avis**

Appel à contribution : Dossier final. Aménagement de la route des Devins

**Contenu de l'avis**

**Aménagement de la route des Devins - soit la mise en séparatif du réseau d'eaux usées et pluviales, la rénovation du réseau d'éclairage public, l'extension du réseau électrique et de télécommunication, la reprise de l'infrastructure existante, en incluant la réfection du coffre et la mise en place de bordure en pavés pour permettre une bonne évacuation des eaux de pluie.**

Le conseil municipal de Saillon, se fondant sur les bases légales en vigueur, soit principalement :

- article 227 de la loi fiscale du 10 mars 1976 ;
- loi du 15 novembre 1988 concernant la perception des contributions de propriétaires fonciers aux frais d'équipements et aux frais d'autres ouvrages publics ;
- articles 70 et suivants de la loi du 3 septembre 1965 sur les routes ;
- article 15 de la loi cantonale du 23 janvier 1987 concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire ;

a décidé, en séance du 30 avril 2024 (décision initiale et consultation) et en séance du 25 novembre 2025 (établissement des contributions), de percevoir des contributions auprès des propriétaires dont les parcelles se situent dans la zone d'influence de l'ouvrage.

Pour ce faire, l'administration communale met à l'enquête publique pendant le délai légal de trente jours, **soit du 5 décembre 2025 au 5 janvier 2026**, les documents suivants :

a) un rapport contenant :

- la mention des dispositions légales, la décision d'appel à contribution et les motifs généraux de la perception des contributions ;
- le décompte de l'ouvrage, à savoir le coût total, déduction faite des subventions, des participations des tiers et de la part communale ;
- l'indication et l'exposé des motifs concernant les critères relatifs à l'établissement des zones contributives ;
- l'indication de la mise à l'enquête publique et le droit d'opposition prévus aux articles 25 et 26 de la loi précitée;

b) le plan des contributions comportant le périmètre, les zones contributives et les biens-fonds assujettis ;

c) le tableau des contributions comprenant les colonnes suivantes : le n° de parcelle, les propriétaires, les quotes-parts, la surface des parcelles, la surface contributive, le montant de la contribution au m<sup>2</sup> et le montant des contributions ;

d) Les plans d'ouvrage ;

e) Les factures d'ouvrage.

Cette décision de perception fait suite à l'avis informatif publié dans le Bulletin Officiel du 3 mai 2024.

### **Oppositions (art. 26)**

- 1) Durant le dépôt public et les trente jours qui suivent, le contribuable peut s'opposer en invoquant des griefs qui influent sur le montant de sa contribution.
- 2) L'opposition doit être motivée et adressée par écrit au maître de l'œuvre (soit la commune de Saillon).
- 3) Celui qui n'a pas formé opposition dans les délais ne peut plus faire valoir ses droits dans la procédure, pour autant que sa contribution ne dépasse pas le montant indiqué lors de l'enquête publique prévue à l'art. 25 de la présente loi.
- 4) La procédure d'opposition comprend une séance de conciliation.

### **Moyen de droit / Consultation**

Ces documents peuvent être consultés au guichet des Services Techniques, Avenue des Comtes de Savoie 110, du mardi au vendredi pendant les heures d'ouverture officielle.

### **Point de contact**

Commune de Saillon  
Rue du Bourg 19  
1913 Saillon

### **Délai**

30 jours